



Municipalité de Servion

Servion, le 20 janvier 2023

Au Conseil communal
1077 Servion

Préavis municipal n° 02-2023

Concernant l'octroi d'un crédit de construction extrabudgétaire pour :

- **la réfection de la route de Montpreveyres (RC 637 aux Cullayes),**
- **le renouvellement d'une partie du réseau d'eaux claires,**
- **la mise en place d'un tube pour l'éclairage public.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Ces dernières années, notre Commune a entrepris la rénovation de plusieurs tronçons de routes cantonales (RC) en traversée de nos deux localités (voir illustration 1). Ces travaux d'entretien ont restitué une nouvelle durée de vie aux revêtements et rétabli un bon niveau de sécurité et de confort aux usagers. Ils ont pu bénéficier de subventions conséquentes du Canton.

La Municipalité souhaite poursuivre ces réfections sur les RC 637 (route de Montpreveyres) et 638 (route du Signal et route de Mollie-Margot).

Le présent préavis porte sur la RC 637, aux Cullayes, depuis le giratoire jusqu'à la sortie de localité en direction de Montpreveyres.

La rénovation de la RC 638, aux Cullayes, de l'entrée de localité du côté de Mollie-Margot à la sortie du côté Mézières, fait l'objet du préavis n° 01-2023.

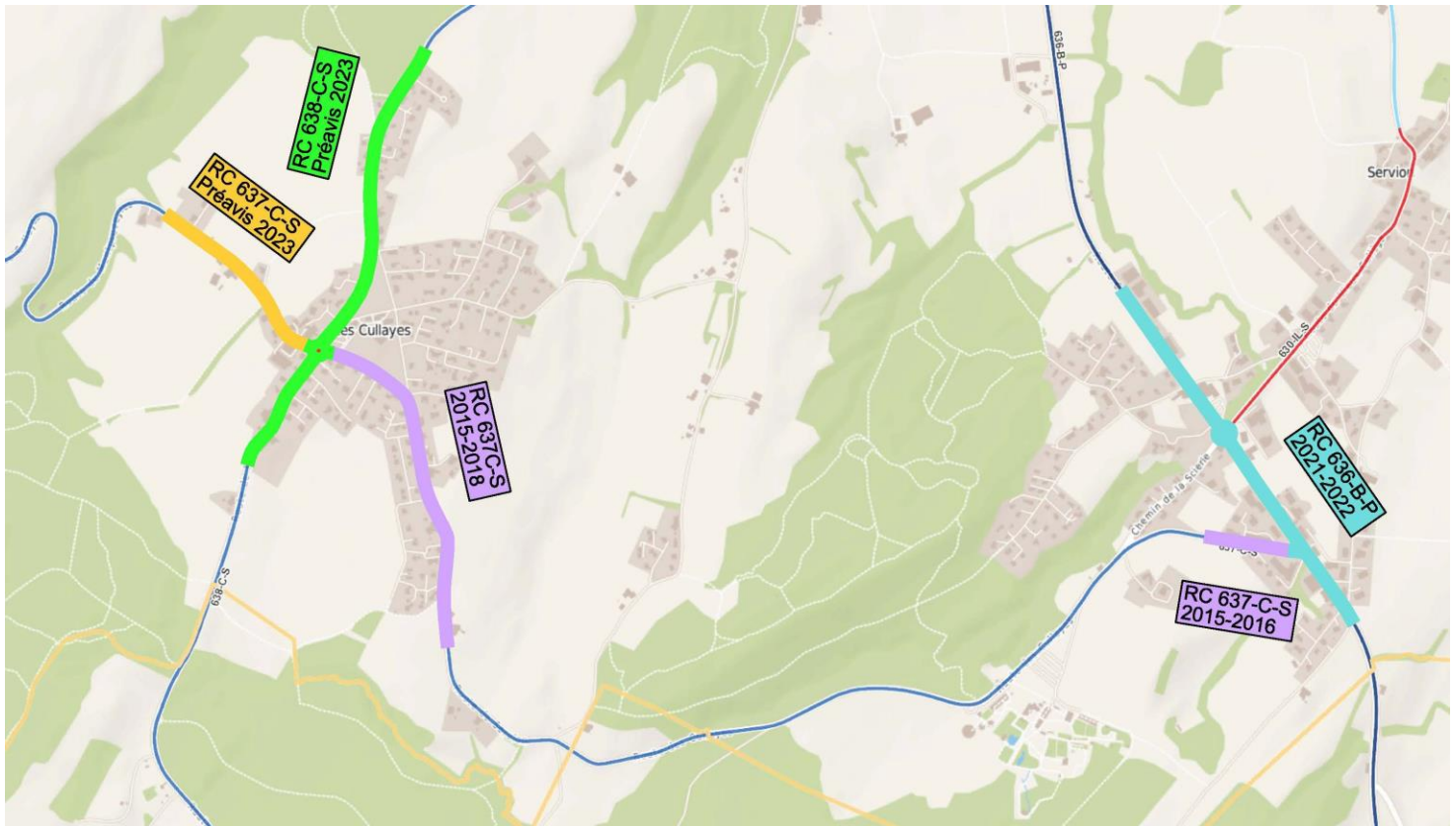


Illustration 1 : plan des routes cantonales en traversée des localités de Servion et des Cullayes

Projet

Périmètre du projet :

Le RC 637 est une route du réseau cantonal complémentaire de catégorie secondaire.

Le tracé du projet va du giratoire des Cullayes jusqu'à la sortie de localité du côté Montpreveyres, soit sur une longueur de **460 m**.

Réfection de la chaussée :

Le profil et le gabarit de la chaussée sont maintenus sur toute la longueur.

Une analyse de la superstructure a été effectuée par le laboratoire routier Infralab SA. Elle comprend des mesures de portance HWD et des prélèvements par carottages (enrobés). Les solutions de réfection sont issues de leurs investigations et du rapport qui en a résulté.

Les mesures de portance n'ont pas révélé de besoin de renforcement. Le revêtement présente des fissurations et de orniérages. Le projet consiste à renouveler la couche de roulement (tapis) sur une épaisseur de 40 mm.

Evacuations des eaux de chaussée :

Le remplacement d'une partie du réseau d'eaux claires est issu du rapport d'examen des canalisations par caméra effectué par l'entreprise Liaudet-Pial. Le PGEE n'indique pas de mesure d'augmentation des diamètres sur les tronçons concernés.

L'option a été prise de ne remplacer que les tronçons moyennement et fortement dégradés. Les tuyaux avec des défauts légers, n'ayant pas d'influence sur l'hydraulique ou la statique de la canalisation, ne sont pas changés.

Eclairage public :

Un nouveau luminaire d'éclairage public est projeté près du passage pour piétons situé à environ 130 m du giratoire pour respecter les normes photométriques s'appliquant aux traversées de chaussée. Un tube sous la route et un socle sont posés dans le cadre du projet. En revanche, les montants se rapportant aux fournitures du luminaire et travaux électriques ne sont pas comptabilisés.

Autres services :

Les autres services qui peuvent avoir un intérêt à modifier ou compléter leurs réseaux souterrains sont contactés afin qu'ils interviennent avant ou conjointement au chantier communal.

L'AIESFE (distribution d'eau potable) a un projet de remplacement de conduite à poser sur environ 140 m sous la chaussée. Si les travaux de réfection de la chaussée commencent avant les travaux de l'AIESFE, la commune mettra en place la conduite et refacturera les prestations directement à l'association. En cas d'exécution simultanée des deux projets, la réalisation des travaux seront coordonnés avec ceux du projet communal (le montant n'est pas inclus dans le préavis présenté).

Trottoir :

La Municipalité a demandé une étude de faisabilité auprès du bureau d'ingénieur NPPR pour la prolongation du trottoir jusqu'au panneau d'entrée de village (tracé en bleu sur les plans, parcelle 2368).

Le montant n'est pas encore connu et ne figure pas dans ce préavis.

Procédure

Une procédure d'appel d'offres sur invitation, conforme à la loi sur les marchés publics devra être lancée.

La procédure sur invitation : l'adjudicateur invite des soumissionnaires à présenter une offre dans un délai donné, sans lancer un appel d'offres publics. L'adjudicateur doit demander si possible au moins trois offres (cf. art. 20 AIMP).

Le projet comprend uniquement des travaux d'entretien qui ne nécessitent pas d'examen préalable auprès des services de l'Etat ni d'enquête publique.

Coût des travaux

Le devis est basé sur des coûts issus de chantiers similaires récents. Il tient compte des hausses importantes de ces derniers mois. Son état est celui de janvier 2023.

Le devis détaillé des travaux de génie civil est annexé.

Le devis général est le suivant :

		Routes	Canalisations	Eclairage public	Totaux
A.	GENIE CIVIL	204'506	310'336	4'000	518'842
B.	ANALYSES ET ESSAIS	7'000	8'000		15'000
C.	MARQUAGES ET SIGNAUX	10'000			10'000
D.	GEOMETRES	6'000	8'000		14'000
E.	FRAIS ADMINISTRATIFS	5'000	5'000		10'000
F.	INGENIEURS ET SPECIALISTES	24'000	36'000		60'000
	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	256'506	367'336	4'000	627'842
	DIVERS ET IMPREVUS 10 %	25'764	36'564	640	62'968
	MONTANT TOTAL HT	282'270	403'900	4'640	690'810
	TVA 7.7 %	21'730	31'100	360	53'190
	MONTANT TOTAL TTC	304'000	435'000	5'000	744'000

Une demande de subvention auprès de la DGMR sera effectuée dès que la procédure d'appel d'offre sera achevée et l'entreprise adjudicatrice désignée. L'estimation du montant de cette subvention est de CHF 120'000.00.

Le demande de crédit porte sur le montant total des travaux dont la Commune doit assurer le paiement avant l'encaissement de la subvention.

Dans le cas où le devis et l'estimation de la subvention du présent préavis diffèreraient significativement des montants obtenus au terme de la procédure d'appel d'offres et de l'octroi effectif du subside, le Conseil communal sera informé. Si les coûts adaptés impliquent des dépenses prévues supplémentaires pour la Commune, le début des travaux sera différé jusqu'à l'obtention d'un nouvel accord du Conseil communal. Dans le cas contraire, le chantier pourra commencer.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Servion

- vu le préavis municipal n° 02-2023 du 20 janvier 2023,
- entendu le rapport de la commission ad hoc,
- entendu le rapport de la commission des finances,
- considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

dans sa séance du 20 février 2023, décide

- d'entreprendre la rénovation de la chaussée de la RC 637 en traversée de la localité des Cullayes depuis le giratoire jusqu'à la sortie de localité en direction de Montpreveyres,
- d'effectuer le remplacement de canalisations d'évacuation des eaux claires,
- de mettre en place un tube et un socle pour l'éclairage public,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 744'000.00,

de financer les travaux de la manière suivante :

- encaissement d'une subvention cantonale estimée à CHF 120'000.00
- prélèvement de CHF 100'000.00 du fonds de réserve « Investissements futurs » 9282.460,
- recours à l'emprunt, si nécessaire, pour le solde de CHF 524'000.00

d'amortir l'investissement net de CHF 624'000.00 de la manière suivante :

- amortissement de CHF 100'000.00 consécutif au prélèvement au fonds de réserve 9282.460,
- amortissement sur 30 ans pour le solde de CHF 524'000.00, à raison d'un montant annuel de CHF 17'500.00 par le compte 430.331.124, la première fois l'année suivant la fin des travaux.

Au nom de la Municipalité

La Vice-syndique



Monique Ries



Le Secrétaire



Christophe Chaillet

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 janvier 2023

Municipaux responsables : Yves Boand, en charge des routes
Jérôme Oberson, en charge des finances

Annexes : Devis détaillé des travaux de génie civil
Plans 01 à 03 : situation au 1:500
Plan Coupe-type